



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 11 MARS 2021

Convocation du 04 mars 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 04 février 2021 ;
- 2) Approbation du compte administratif 2020 du budget général ;
- 3) Approbation du compte de gestion 2020 du budget général ;
- 4) Affectation des résultats du budget général ;
- 5) Cotisation à la Caisse Accidents Agricoles ;
- 6) Demande de subvention de l'AAPPMA ;
- 7) Subvention exceptionnelle aux associations
- 8) Création de deux emplois saisonniers à temps complet pour le service technique ;
- 9) Divers.

PRESENTS : Mmes SCHNEIDER Christelle – NOISIEZ Clarisse – HURTER Marthe - WOESSNER Céline -
FRANÇOIS Marion – LAUER Marie-Noëlle - CROIZET-LEJEUNE Frédérique – FINCK Marie
– MARTZ-OFFERLE Céline

MM. NOTHISEN Pascal – NIEDERGANG Nicolas – PERRAUT Alfred – JEHL Joffrey –
EUVRARD Patrick - WEIBEL Philippe – REIBEL Mathieu – MEYER Gaël - SCHNEE Clément

ABSENT EXCUSE : Eric CROIZET (procuration à Pascal NOTHISEN)

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 février 2021

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL

Un exemplaire du compte administratif est remis à chaque conseiller.

Le Maire commente ces documents ainsi que la situation des différents postes de la comptabilité.

Le Maire, ayant quitté la salle, sous la présidence momentanée de M. Patrick EUVRARD

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par

M. le Maire Pascal NOTHISEN, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture
Investissement	184 039.86		257 733.07	441 772.93
Fonctionnement	722 755.63	245 380.00	141 608.46	618 984.09
Total	906 795.49	245 380.00	399 341.53	1 060 757.02

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de la balance de la Trésorerie Principale relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Vote et arrête, à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel conclu à un résultat excédentaire de 1 060 757.02 € n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL

Vu le compte administratif 2020 adopté en date du 11 mars 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'affecter l'excédent de résultat de fonctionnement : **618 984.09 €**

Comme suit

Au compte 1068 247 000 €
Au compte 002 371 984.09 €

D'affecter l'excédent de résultat d'investissement : **441 772.93 €**

Comme suit

Au compte 001 441 772.93 €

5) COTISATION A LA CAISSE ACCIDENTS AGRICOLES

Le maire soumet aux conseillers l'extrait du rôle de l'année 2021 qui porte sur un montant de 16 296 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De payer la cotisation de 2021 de 16 296 € concernant la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin par affectation du produit de la location du droit de chasse.

Il demande au maire d'exécuter cette décision.

6) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AAPPMA

M. le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Hindisheim-Limersheim, afin de financer l'aménagement de l'étang de pêche. Ces travaux comprennent la construction de deux bassins de rehausse et la construction d'une île afin de créer des frayères.

Le coût total des fournitures s'élève à 3 151.26 € TTC représentant une subvention de 472.69 €. A cela s'ajoute 273h de bénévoles représentant une subvention de 415.64 €.

Il propose de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2022.

M. Patrick EUVRARD ayant quitté la salle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'octroyer à l'A.A.P.P.M.A. une subvention de 15% pour les heures de bénévoles sur présentation d'un décompte nominatif, soit un montant total de 2 770.95 € représentant une subvention de 415.64 €,**
- **D'octroyer à l'A.A.P.P.M.A. une subvention de 15% sur présentation des factures acquittées, soit un montant total de 3 151.26 € représentant une subvention de 472.69 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer les subventions.**

7) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS

Par délibération du 17 février 2021, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a décidé de majorer « l'enveloppe de soutien à la vie associative » comme en 2020. Remplaçant l'ancien dispositif pour manifestation d'envergure et accordée sur avis du maire, cette subvention a plutôt vocation à soutenir des actions ciblées d'investissement et de fonctionnement (telles les manifestations importantes). M. le Maire souhaite par conséquent garder ces critères d'attribution, plutôt que de saupoudrer cette enveloppe.

Cependant, dans ce contexte de crise sanitaire et pour aider l'ensemble des associations impactées entre autres par l'arrêt des activités, M. Le Maire a proposé en Commission Communication Culture et Loisirs de mener une réflexion sur une subvention exceptionnelle et forfaitaire qui pourrait être versée à l'ensemble des associations inscrites et actives. Il est proposé aux associations concernées qui en feront la demande de leur verser une subvention sur les bases ci-après :

< 100 Membres : 250 €

> 100 Membres : 350 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à 17 voix pour et 2 abstentions (Clarisse NOISIEZ et Mathieu REIBEL)

- **D'adopter le principe d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations inscrites et actives,**

- **De charger le maire d'organiser la mise en application de cette décision, sachant qu'au-delà du principe de cette décision, le conseil municipal sera consulté pour accord préalable à l'attribution des subventions concernées.**
- **D'autoriser le maire à rédiger et à signer les documents, règlements d'applications et conventions liés à la procédure induite de la présente décision.**

8) CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS A TEMPS COMPLET POUR LE SERVICE TECHNIQUE

M. le maire expose qu'il serait opportun de renforcer l'équipe technique pour la période des congés d'été par le recrutement d'un agent contractuel pour effectuer divers travaux d'entretien

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **La création de deux emplois saisonniers d'Adjoint Technique Territorial non titulaire à temps complet, en qualité d'agent contractuel tel que précisé ci-dessus, pour deux périodes :**
 - **Du 01/07 au 30/07/2021**
 - **Du 02/08 au 31/08/2021**

Les attributions consisteront à des travaux divers d'entretien

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 indice brut 354, indice majoré 330 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant Statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget correspondant.

9) DIVERS

a) Informations

Des travaux seront effectués prochainement sur la RD 207 (enduit superficiel, enrobés et rustines).

La commercialisation de la fibre démarrera dès le 16 mars 2021 chez certains opérateurs, les informations seront distribuées dans la boîte aux lettres de chaque foyer. Renseignements sur www.rosace-fibre.fr.

Contact a été pris avec le nouveau dentiste qui prendra le relai en avril, le Dr Théo HERRMANN.

Le groupe déco mettra la décoration de Pâques en place le 20 mars 2021.

L'exposition « Héroïne oubliées » a été réservée du 08 au 24 mai, sous réserve de l'évolution de l'état sanitaire.

Les travaux de la liaison entre la place du 26 novembre et la rue du Fossé ont démarré.

Suite à la suggestion d'une habitante du village, le conseil municipal approuve l'installation d'un dispositif de mesure du niveau de l'Andlau près du lavoir..

Des lots de masques ont été distribués à tous les enfants de l'école élémentaire.

Suite à déménagement, Mme Véronique GROSS a annoncé sa démission du CCAS.

b) Urbanisme

Permis de construire

- OLISTER – Lotissement « Auf dem Dorfgraben » Lot n°10
Construction d'une unité d'habitation constituée de neuf maisons adjacentes
- SOVIA CONSTRUCTIONS – Lotissement « Auf dem Dorfgraben » Lot n°04
Construction d'un immeuble de 12 logements

- HUSSER Clément – Rue des Bleuets
Construction d'une maison individuelle

Permis de construire modificatif

- OUANES Rachid – Rue du Fossé
L'implantation de la maison sera avancée de 1.58m

Permis d'aménager modificatif

- SAS SOVIA – Lotissement « Auf dem Dorfgraben »
Modifications des plans, ajout de l'alimentation en gaz et limitation du niveau de la dalle des RDC à +60cm du niveau de la voirie.

Déclarations préalables

- MEYER Sabine – 64 rue de la Toussaint
Création d'un chien assis et une fenêtre
Accordée
- LEO Emilio – 13 rue des Alouettes
Prolongement d'un toit existant
- PETITDIDIER Alain – 3 impasse de l'Etang
Pose d'une véranda
- RUDLOFF Antoine – Rue du Fossé/Route de Limersheim
Division en vue de construire
- GIRY Nicolas – 266 rue de l'Eglise
Extension de l'habitation existante dans la dépendance attenante
- MEYER Jean-Pierre – 66 rue de la Toussaint
Changement de la couverture, mise en place de 2 fenêtres de toit et isolation des murs

Droit de préemption

- Chemin de la Forêt – Lot n°02 du lotissement
- Chemin de la Forêt – Lot n°03 du lotissement
- 144 rue Principale
- 231a rue du Château

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces transactions.

c) Prochaines dates à retenir

- Mardi 16 mars 2021 : Conseil Ecole maternelle
- Mardi 23 mars 2021 : CCAS
- Jeudi 1^{er} avril 2021 : Commission des finances
- Samedi 10 avril 2021 : Nettoyage de printemps
- Mardi 13 avril 2021 : Conseil Municipal
- Jeudi 20 mai 2021 : Conseil Municipal
- Jeudi 1^{er} juillet 2021 : Conseil Municipal

d) Tour de table

Patrick EUVRARD signale que certains automobilistes roulent à une vitesse très excessive dans la rue Principale. Céline MARTZ-OFFERLE s'est également fait interpellée à ce sujet et s'interroge sur une réduction de la vitesse dans la traversée du village. Céline WOESSNER, quant à elle, s'interroge sur un rétrécissement de chaussée. Une

réunion spécifique pourra être organisée sur ces sujets, Monsieur le Maire va également relancer la gendarmerie pour des contrôles.

Céline WOESSNER informe que les automobilistes ne respectent toujours pas la ligne jaune devant l'école élémentaire. Un article à ce sujet sera publié dans le Hindi'info et Alfred PERRAUT se rendra sur place.

Gaël MEYER informe qu'il a terminé l'élagage.

Fin de séance : 23h00